

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith  
LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe  
PICARD Corinne à BOYER Emilie  
RAVELEAU René à GUIBERT Vincent

#### Absent(s) excusé(s)

LECACHEUR Julien

#### Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

#### Secrétaires de séance

PENEAU Sylvie, SOUILHE Jérôme

Convocation adressée le 25 juin 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 4 juillet 2025, article L.2121.25 CGCT

### 25SE0107-10 | Education – Signature d'une convention pour la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

Vu la lettre circulaire 2011-169 du 2 novembre 2011, prestation de service « Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité »,

Vu la circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental,

Vu la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires,

Considérant les actions inscrites dans le Projet Educatif de Territoire,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous en date du 5 juin 2025,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et la CAF,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	22	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON**

